

Compte rendu de la séance du 13 janvier 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Elisabeth ROGER

Ordre du jour:

- * Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Novembre 2014;
- * Convention et devis pour l'enfouissement des réseaux ORANGE;
- * Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres;
- * Reprise des plantations des peupliers;
- * Projet éolien sur Vareilles;
- * Devis installation de chauffage;
- * Nomination du délégué représentant au PLUi et de son suppléant;
- * Nomination d'un délégué représentant au SSIAD-ADMR;
- * Décisions modificatives du budget;

Questions diverses :

- * Voeux du Maire;
- * Terrain de la Source;
- * Concours "Maisons décorées"

.....

Délibérations du conseil:

Après avoir rappelé les actes de terrorisme de la semaine passée, Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes.

Le Maire donne, ensuite, lecture du Procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2014. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Objet: PRE-BILANS FINANCIERS DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire fait état des pré-bilans financiers de la Commune qui démontrent une stabilité des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement sur 2013 et 2014.

Objet: CONVENTION ET DEVIS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ORANGE - DE 01 2015

Monsieur Le Maire donne lecture d'une convention financière envoyée par l'entreprise ORANGE concernant la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE.

Ces travaux complètent la mise en souterrain via le SDEY.

Le coût de cette mise en souterrain est de 821,30 € H.T. (TVA 164,26 €) soit 985,56 € T.T.C pour l'ensemble des rues suivantes, où les travaux d'enfouissement de réseaux ont été réalisés :

- Rue du Fays,
- Rue de l'Erable,
- Rue du Poncelot,
- Rue de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser les travaux pour un montant de 821,30 € HT;
- de donner tout pouvoir au Maire pour faire aboutir ce projet;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention financière et tous documents se référant à ce projet;
- de faire inscrire les crédits au budget de 2015 de la Commune lors du vote du prochain budget prévisionnel;

Objet: NOMINATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU PLUi ET DE SON SUPPLEANT - DE 02 2015

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu du fait que la collectivité est membre de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, de désigner un délégué et un suppléant pour la commission PLUi,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE, A L'UNANIMITE,

- De désigner **M. Francis HUVER**, comme représentant titulaire de la collectivité.
- De désigner **Mme Aline CLEMENT**, comme représentant suppléant de la collectivité

Objet: CREATION COMMISSION "APPEL D'OFFRES ET MAPA" ET NOMINATION - DE_03_2015

Monsieur Le maire expose au conseil municipal que le nombre des membres de cette Commission est fixé par le code des Marchés publics. Le Maire est Président de droit.. Il convient de nommer trois membres titulaires et trois suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

| <u>TITULAIRES</u> | <u>SUPPLEANTS</u> |
|-----------------------|-----------------------|
| M. Bernard DAVOUST | Mme Virginie SONZOGNI |
| Mme Marie-José MASSON | Mme Elisabeth ROGER |
| M. Joël CRETTE | Mme J. Aline CLEMENT |

, membres de la commission.

Objet: NOMINATION D'UN DELEGUE AU SSIAD-ADMR Cerisiers-VA - DE 04 2015

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu du fait que la collectivité est couverte par la prise en charge du SSIAD-ADMR de Cerisiers-Villeneuve l'Archevêque, de désigner un délégué pour la commission du SSIAD-ADMR,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De désigner **Madame Virginie SONZOGNI**, comme représentant titulaire de la collectivité.

Objet: PLANTATION DE PEUPLIERS - DE 05 2015

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du fait qu'une centaine de peupliers, sur les 580 peupliers récemment plantés, sont morts. Le délai de garantie est dépassé. Il conviendrait, donc, de les remplacer.

Suite à une demande de devis auprès de l'entreprise JOUAN, et suite à la précédente facture de l'entreprise ROLLET, il est possible d'étudier deux montants:

- L'Entreprise JOUAN pour un montant de 960 € HT, TVA 154 € soit un montant de 1 114 € TTC
- L'Entreprise ROLLET pour un montant de 720 € HT, TVA 114 € soit un montant de 834 € TTC

Depuis la plantation des peupliers et le constat sur la qualité du travail, les relations avec l'Entreprise ROLLET se sont nettement dégradées .

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- qu'il conviendra de nommer une personne pour superviser la plantation et le suivi de la pousse des arbres;
 - de replanter la centaine de peupliers;
 - d'accepter le devis de l'entreprise JOUAN pour un montant de 960 € HT soit 1 114 € TTC;
 - de demander une garantie lors de la plantation.
- Il conviendra aussi de demander un devis pour l'entretien.

Objet: PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VAREILLES - DE 06 2015

Une étude d'un projet éolien est en cours sur les Communes de Les Sièges-Chigy-Vareilles,

Pour Vareilles il s'agirait de quatre éoliennes mises en place dans la forêt domaniale, de 2 MW chacune et d'une hauteur de 145 mètres.

Cela rapporterait 4 000€/an/ éolienne à la commune (impôts et taxes), la location des terrains revenant à l'Etat.

La société d'étude demande, pour continuer ses études, un pré-accord:

- sur l'utilisation des chemins communaux, aménagés par le constructeur;
- pour savoir si le foncier actuel permet ces constructions
- sur le principe d'un permis de construire;

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à 7 voix contre, 3 voix pour et une abstention de ne pas donner suite à l'étude du projet éolien.

Objet: DEVIS POUR LE CHAUFFAGE DU BATIMENT COMMUNAL - DE 07 2015

Monsieur Le Maire expose des problèmes liés au mode de chauffage actuel.

Ce système de chauffage date de 15 ans. Actuellement le coût annuel est de 3 500€.

Afin d'en limiter ce coût, la régulation du chauffage se fait manuellement avec déplacement d'une personne sur chaque point de chauffe selon les besoins.

Lors de la consultation d'entreprises, les préconisations des entreprises se sont dirigées unanimement vers une pompe à chaleur air/air (froid en été et chaud en hiver). Ce système permet de diviser par trois la facture de chauffage.

Il convient donc d'étudier deux devis :

- Entreprise Le FROID ICAUNAIS pour 16 716.08 € HT, TVA 3 343.22 €, soit 20 059.30 € TTC;
- Entreprise PETILLAT-LOISON pour 26 592.90 € HT, TVA 5 318.58 €, soit 31 911.48 € TTC;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à 10 voix pour et une abstention :

- d'accepter le devis de l'entreprise Le FROID ICAUNAIS pour un montant de 16 716.08 € HT, avec l'ajout d'un caisson complémentaire dans la salle des fêtes, il convient donc de demander un devis complémentaire pour ce caisson à l'entreprise;

Objet: DECISION MODIFICATIVE DU BP 2014 DE LA COMMUNE N°7 - DE 08 2015

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | RECETTES | DEPENSES |
|------------------|------------------------|----------|----------|
| 61522 | Entretien bâtiments | | -177.00 |
| 73923 | Reversements sur FNGIR | | 177.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DEPENSES |
|------------------|--|----------|----------|
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Objet: QUESTIONS DIVERSES.

1/ Terrain de la Source : L'indivision BRULE vend plusieurs terrains à Vareilles, dont un terrain de 3 890 m² au bord des sources du rû de Vareilles.

Le Coût actuel demandé par les propriétaires serait (hors frais de notaire)
avec les peupliers de 3 900€,
sans les peupliers de 2 800 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour un achat éventuel et son autorisation pour négocier avec l'indivision Brulé. L'achat sera soumis par la suite à l'accord du conseil municipal.

Unanimité du Conseil.

2/ Cimetière : la commande pour la reprise des concessions auprès de Delassasseigne a été passée.

3/ Vols : Dans la nuit du jeudi 8 janvier au vendredi 9 janvier, plusieurs maisons ont été visitées. Dans les cours, visite des voitures. Vols de matériel de jardinage portatif.

4/ Centre équestre des Vallées : Le Centre équestre vient de changer de propriétaire, il semble avoir de nombreux projets.

5/ Voeux du Maire : Les voeux auront lieu le 24 janvier 2015 à 17h30, à la salle des fêtes. Le résultat du Concours des "Maisons décorées" sera donné et les lauréats récompensés.

6/ Acacias de la Source : Deux volontaires bénévoles vont réaliser l'abattage et l'évacuation des arbres.

7/ Panneaux d'affichage aux Vallées : Prévoir un emplacement pour un affichage libre.

FIN DE SEANCE 22H40

